Envoyé en préfecture le 13/02/2026
Reçu en préfecture le 13/02/2026
Publié le
ID : 035-243500550-20260205-CC_2026_19-DE

MONTFORT COMMUNAUTÉ
Siège : 4 place du Tribunal
CS 30 150 – 35162 MONTFORT S/ MEU
Tél. : 02.99.09.88.10
Arrêté Préfectoral du 14.12.1992

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 5 FEVRIER 2026

L'an deux mille vingt-six, le 5 février, le Conseil communautaire, dûment convoqué par courrier dématérialisé du 30 janvier, s'est réuni en session ordinaire à Montfort-sur-Meu, sous la présidence de Christophe MARTINS, Président.

Étaient présents :
Michel HALOUX, Régine LEFEUVRE, Jean RONSIN, Joseph THÉBAULT, Stéphane PAVIOT, Marie GUEGUEN, Yoan AUBERT, Isabelle OZOUX, Michel BARBÉ, Chrystèle BERTRAND, Christophe MARTINS, Yannick BRÉ, Sylvie PINAULT, Fabienne BONDON, Jean-Luc BOURGOGNON, Fabrice DALINO, Delphine DAVID (à partir de 20h45), Zoé HERITAGE, Marcelle LE GUELLEC, Thierry TILLARD, Yannick FOUVILLE, Christophe LEDUC, Anne-Sophie PATRU, Séverine BETHUEL, Loïc BOISGERAULT, Brigitte BERRÉE, Bruno DUTEIL, Yves TERTRAIS.

Excusés avec pouvoir : Elisabeth ABADIE à Joseph THÉBAULT, Frédéric DESSAUGE à Jean-Luc BOURGOGNON, Christine FAUCHOUX à Fabrice DALINO.

Excusée : Véronique MARIE.

La séance est ouverte à 20h30
Brigitte BERRÉE est élue secrétaire de séance

Nombre de conseillers : 32
En exercice : 32
Présents : 28
Pouvoirs : 3
Votants : 31
Quorum : 17

FINANCES - FONDS DE CONCOURS A LA COMMUNE DE PLEUMELEUC POUR LA RENOVATION ENERGETIQUE ET L'EXTENSION DU COMPLEXE SPORTIF

N° Délibération CC/2026/19

EXPOSE DES MOTIFS

La commune de Pleumeleuc a déposé une demande de fonds de concours auprès de Montfort Communauté pour la rénovation énergétique et l'extension du complexe sportif, dans le cadre du fonds de concours « Plan sport communautaire ».

Il est rappelé que le fonds de concours est autorisé si les conditions suivantes se trouvent réunies :

Envoyé en préfecture le 13/02/2026
Reçu en préfecture le 13/02/2026
Publié le
ID : 035-243500550-20260205-CC_2026_19-DE

MONTFORT COMMUNAUTÉ
Siège : 4 place du Tribunal
CS 30 150 – 35162 MONTFORT S/ MEU
Tél. : 02.99.09.88.10
Arrêté Préfectoral du 14.12.1992

- Le fonds de concours porte sur le financement d'un investissement.
- Le montant total du fonds de concours ne peut excéder la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours. Cette condition restrictive implique donc que le total des fonds de concours reçus soit au plus égal à la part autofinancée par le bénéficiaire du fonds de concours.
- Chaque demande de participation comportera la délibération du conseil municipal précisant la nature des travaux, le montant de l'opération et sollicitant l'octroi du fonds de concours, elle sera accompagnée d'un plan de financement du projet, avec les devis et/ou délibération d'attribution de marché, et si c'est le cas, la copie des attributions de subventions.
- Une délibération concordante doit être adoptée à la majorité simple du conseil communautaire et du conseil municipal concerné.

Le plan de financement pour la mise en œuvre de ce projet est le suivant :

Plan de financement prévisionnel			
Dépenses HT		**Recettes**	
Architecte	203 069,72 €	DETR (acquise)	150 000,00 €
Etudes et frais annexes	62 660,00 €	FNADT (acquise)	300 000,00 €
Travaux d'extension	1 989 700,00 €	Fonds vert (acquis)	350 000,00 €
Travaux de rénovation énergétique	878 600,00 €	CDST (acquise)	150 000,00 €
Création bâtiment annexe	91 900,00 €		
		Fonds de concours	200 000,00 €
		FAFA (sollicité)	10 000,00 €
		Autofinancement	2 065 929,72 €
TOTAL	**3 225 929,72 €**	**TOTAL**	**3 225 929,72 €**

Il est donc proposé d'accepter l'attribution d'un fonds de concours « Plan Sport Communautaire » par Montfort Communauté d'un montant total de 200 000,00 € pour la commune de Pleumeleuc pour l'opération « Rénovation énergétique et l'extension du complexe sportif ».

Le versement de ce fonds de concours pourra intervenir en deux fois :
Le versement de ce fonds de concours pourra intervenir en deux fois :
- 20% du montant du fonds de concours après délibération de l'EPCI.
- Le solde de 80% sur présentation d'un état des dépenses visé par le comptable public et d'un plan de financement définitif, visé par le représentant de la commune.

VISAS ET CONSIDERANTS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.5211-10 et L.5211-9 modifiés,
Vu les statuts de Montfort communauté,
Vu le règlement de fonds de concours instauré par délibération du conseil communautaire du 23 juin 2022,
Vu le règlement de fonds de concours instauré par délibération du conseil communautaire du 05 février 2026,
Vu la délibération n°2024-81 du conseil municipal de Pleumeleuc du 23 septembre 2024 sollicitant un fonds de concours,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

Envoyé en préfecture le 13/02/2026
Reçu en préfecture le 13/02/2026
Publié le
ID : 035-243500550-20260205-CC_2026_19-DE

MONTFORT COMMUNAUTÉ
Siège : 4 place du Tribunal
CS 30 150 – 35162 MONTFORT S/ MEU
Tél. : 02.99.09.88.10
Arrêté Préfectoral du 14.12.1992

- approuve l'attribution d'un fonds de concours de 200 000,00 € à la commune de Pleumeleuc pour la Rénovation énergétique et l'extension du complexe sportif,

- autorise le versement de ce fonds de concours selon les modalités citées précédemment.

Certifié exécutoire par le Président,
Signé : Le Président, Christophe MARTINS,

Le secrétaire de séance,

LE PRÉSIDENT,
Christophe MARTINS

MONTFORT COMMUNAUTÉ
ILLE-ET-VILAINE

Envoyé en préfecture le 13/02/2026
Reçu en préfecture le 13/02/2026
Publié le
ID : 035-243500550-20260205-CC_2026_19-DE